

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) – Graine De Nature

1. De l'adhésion :

Pour devenir membre de l'association, il faut :

- Avoir atteint l'âge de 18 ans lors de l'adhésion,
- En effectuer la demande et s'acquitter de la cotisation d'adhésion fixée par l'AG,
- Être INeE – Guide Nature breveté d'Éducation Environnement et CNB ou être en deuxième année de formation et s'engager à passer et réussir les examens, balade et TFF dans les deux ans qui suivent l'affiliation,
- S'engager à fournir un rapport au terme de chaque prestation effectuée. Ceci afin de pouvoir encadrer au mieux les activités et faire profiter tous les membres de la somme des expériences, bonnes ou moins bonnes, de chacun.

En recevant la qualité de membre, ce dernier accepte la Charte de GDN et son Règlement d'Ordre Intérieur.

2. Du code d'éthique :

On insistera auprès de chacun des membres de l'association sur l'importance de respecter un certain nombre de règles de fonctionnement lors des animations proposées par les membres ou prestées en réponse à des demandes extérieures :

1. Émettre des messages en adéquation avec la Charte GDN,
2. Être ponctuel,
3. Utiliser un vocabulaire correct,
4. Se présenter avec une tenue vestimentaire correcte,
5. Veiller à la sécurité du public animé (itinéraire, animations elles-mêmes...)
6. Ne pas fumer ou boire des boissons alcoolisées durant les prestations,
7. Ne pas se présenter à une activité sous l'influence d'alcool ou autres produits stupéfiants.

3. Du matériel d'animation :

L'association doit approuver anticipativement tout achat de matériel. Celui-ci devra être répertorié et mis à disposition des membres en un endroit clairement établi.